

COMMUNE D'YÈVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 15 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 15 décembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Yèvres, se sont réunis à la Salle récréative.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 24 novembre, est approuvé à l'unanimité.

Tarifs de l'accueil périscolaire 2021.

Vu qu'il a été constaté au cours de l'année 2020 que les recettes se sont avérées très inférieures à celles des années précédentes, où le tarif était unitaire à 1,70 € par jour, il s'avère nécessaire de faire évoluer les différents critères qui déterminent le tarif à appliquer à l'accueil périscolaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les critères suivants du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 :

- Ressources mensuelles plancher : 1 000.00 euros
- Ressources mensuelles plafond : 5 600.00 euros
- Le taux d'effort appliqué aux ressources se présente comme suit :
Matin : 0,04 % Soir : 0,05 % Mercredi matin : 0,11 %

Une réduction tarifaire de 50.00% sera appliquée à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les critères suivants du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 :

- Ressources mensuelles plancher : 1 000.00 euros
- Ressources mensuelles plafond : 5 600.00 euros
- Le taux d'effort appliqué aux ressources se présente comme suit :
 - Matin : 0,04 % Soir : 0,05 % Mercredi matin : 0,11 %

Une réduction tarifaire de 50.00% sera appliquée à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille.

En cas d'accueil d'urgence ou d'accueil tout à fait occasionnel sans connaissance des ressources dans l'immédiat, la participation des familles pourra être basée sur le tarif minimum.

Pour 2021, les ressources prises en compte seraient les revenus perçus de l'année 2019.

Les ressources retenues sont celles applicables pour l'octroi des prestations familiales :

- Revenus d'activités professionnelles et assimilés, pensions, retraites, rentes et autres revenus imposables avant abattement.
- Les pensions alimentaires reçues ou versées.

Pour rappel, les pièces justificatives à fournir lors de l'inscription sont le numéro d'allocataire et l'avis d'imposition pour l'ensemble des familles.

Tarif Restaurant scolaire pour l'année 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs fixés en 2020 pour le restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe donc comme suit les tarifs du restaurant scolaire du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2020 :

- Elèves : 3,15 €
- Commensaux : 4,80 €
- À partir du 3^{ème} enfant de la même famille : 1,57 €

Tarifs location de la salle des Associations – 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs fixés en 2020, et d'ajouter un tarif pour la location de 2 ou 3 créneaux consécutifs de la même journée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe donc comme suit les tarifs de la salle des associations, pour l'année civile 2021 :

Location de 08h00 à 13h00

Commune : 20,00 € Hors commune : 40,00 €

Location de 13h00 à 18h00

Commune : 20,00 € Hors commune : 40,00 €

Location de 18h00 à 23h00

Commune : 20,00 € Hors commune : 40,00 €

Pour deux créneaux consécutifs réservés :

Commune : 35 € Hors commune : 70 €

Pour trois créneaux consécutifs réservés :

Commune : 50 € Hors commune : 100 €

Tarifs de la salle récréative 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter légèrement les tarifs fixés en 2020, pour inclure la mise à disposition systématique des systèmes audio, vidéo et éclairage scénique, au lieu de fixer pour cela une tarification supplémentaire et rappelle que chaque fois que cela sera nécessaire une facturation de 70.00 € / heure sera établie si la remise en état des locaux n'est pas satisfaisante après utilisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe donc comme suit les tarifs de la salle récréative, pour l'année civile 2021 :

Location la demi-journée (de 8 heures 30 à 13 heures 30 ou de 13 heures 30 à 19 heures)

Commune : 230,00 € Hors commune : 290,00 €

Sono, Vidéoprojecteur, éclairage scénique, Espace traiteur, bar, gaz, électricité et eau compris.

Location la journée (de 8 heures 30 à 8 heures le lendemain)

Commune : 420,00 € Hors commune : 530,00 €

Sono, Vidéoprojecteur, éclairage scénique, Espace traiteur, bar, gaz, électricité et eau compris.

Location samedi et dimanche (de 8 heures 30 le samedi à 8 heures le lundi)

Commune : 720,00 € Hors commune : 860,00 €

Sono, Vidéoprojecteur, éclairage scénique, Espace traiteur, bar, gaz, électricité et eau compris.

L'utilisation de la sono, du vidéoprojecteur et / ou de l'éclairage scénique sera à préciser à la location sans frais supplémentaire.

Associations dont le siège social est à Yèvres : gratuit (sous réserve de remise en état)

Associations concernant Yèvres partiellement : ½ tarif Commune (sous réserve de remise en état).

(FNACA Brou, CCJA, JSP Brou, Association du Jumelage, Comité Cantonal AC, AAPPMA).

Pour les repas de mariage : location systématique pour samedi et dimanche.

Tarifs concessions cimetière – année 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs fixés en 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs pour les concessions au cimetière, pour l'année civile 2021 :

Taxe d'inhumation : 100,00 €

Scellement d'urne : 100,00 €

Taxe de dispersion au jardin du souvenir : 80,00 €

Emplacement

Concession 30 ans : 145,00 € Concession 50 ans : 370,00 €

Colombarium

Concession 30 ans : 500,00 € Concession 50 ans : 730,00 €

Cave-Urne

Concession 30 ans : 90,00 € Concession 50 ans : 220,00 €

Tarif dégressif pour l'achat de plusieurs concessions au cimetière :

Achat de 2 concessions 30 ans : 217,50 € (50% sur la 2ème concession)

Achat de 2 concessions 50 ans : 555,00 € (50% sur la 2ème concession)

Tarif du droit de place – année 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs fixés en 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit le tarif du droit de place, pour l'année civile 2021 :

Forfait par emplacement : 100,00 €

Convention de conseil et d'accompagnement SAFER.

Vu la proposition de la SAFER de réaliser une cartographie des chemins ruraux de la Commune d'Yèvres, en date du 12 novembre 2020, et considérant qu'il est nécessaire de réaliser une nouvelle cartographie des chemins ruraux de la Commune d'Yèvres,

Monsieur le Maire rappelle que le tarif de cette prestation est de 1 921,20 € HT (2 305,44 € TTC), et que par cette convention, la SAFER du Centre-Val de Loire devrait permettre à la Commune de cartographier et de répertorier l'ensemble des chemins ruraux : ses dimensions et la détermination de la nature du terrain ; tout cela afin de rendre accessible à tous la totalité des chemins ruraux et rendre à ceux-ci toute leur place dans notre patrimoine communal.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'accepter la convention avec la SAFER, et de l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à la convention de conseil et d'accompagnement SAFER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la convention avec la SAFER, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la convention de conseil et d'accompagnement SAFER.

Mandatement des dépenses d'investissement 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à mandater, des dépenses d'investissement, sur l'exercice 2021, à hauteur de 25% des dépenses d'investissement de l'exercice 2020, par chapitre, dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet, en raison d'une réorganisation de l'équipe administrative.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent sont nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que Monsieur Pierre LUCAS, ancien 1^{er} Adjoint au Maire, a tenu à remercier l'équipe municipale pour le bon d'achat qui lui a été offert, par l'envoi d'une carte.
- Que les Amis du Jumelage et le BAJE (Brou Association Jeunesse Espoir) de Brou ont remercié la Municipalité pour la subvention qu'ils ont reçu pour l'année 2020.
- Que depuis mi-novembre, une antenne FREE 5G a été installée sur le Château d'eau d'Yèvres situé à la sortie de la Commune, en direction de Dangeau.
- Que le rapport 2019 du SICTOM est consultable sur le site internet du SICTOM www.sictombbi.fr.
- Que les adhérents de l'amicale des Pompiers vont distribuer cette année, exceptionnellement en raison de la crise sanitaire, les calendriers dans les boîtes aux lettres des administrés muni d'une lettre d'accompagnement leur expliquant que s'ils le souhaitent, ils pourront déposer leurs dons dans une urne prévue à cet effet à l'entrée de la Mairie, ou alors dans la boîte aux lettres de la Mairie.
- Que la distribution des colis des aînés s'est bien déroulée, qu'il a fait la distribution des colis aux maisons de retraite lundi 14 décembre et que vendredi 18 décembre à partir de 13h30, il participera à la remise des colis aux aînés de la maison de retraite de Brou en visio.

Monsieur le Maire termine la séance en remerciant Monsieur MALHERBE, Adjoint aux Travaux, pour son travail et sa disponibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.